

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 93/2022

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	25
Nombre de conseillers absents excusés	:	08
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	07
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. IGEL, Mme CASCIOLA, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. BIEBER, Mme HANSE, M. MADELLA, Mme HAZEMANN, Mme NOEL, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. NOWICKI, Mme LOUIS, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme MOREAU (procuration à M. LISSMANN), Mme BREISTROFF (procuration à M. IGEL), M. COLOMBO (procuration à M. HORY), M. TRICHIES (procuration à Mme CASCIOLA), M. SURGA (procuration à Mme LOUIS), M. MOREL (procuration à M. NOWICKI), M. ROSE (procuration à Mme MOGUEN), Mme GAUROIS.

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Lucie GUENIER-DELAFFON, Directrice Générale des Services.

Assistaient en outre à la séance : Mme SCHMITT, Mme GUEDRA.

Date d'envoi de la convocation : 22 septembre 2022

2.1 - FINANCES LOCALES

Construction d'un périscolaire et d'une cantine sur le site Freinet – vote d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP)

Conformément à l'article L.2311-3-I du CGCT, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programmes (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Le montant total des travaux prévus pour la construction d'un périscolaire et d'une cantine sur le site Freinet s'élève à 1 800 000 euros. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2022 à 2024. En conséquence, pour ne pas mobiliser inutilement les crédits sur le budget 2022, il convient de voter une AP pour l'opération concernée.

Les crédits de paiement seront répartis de la façon suivante :

- Année 2022 : 150 000 €
- Année 2023 : 500 000 €
- Année 2024 : 1 150 000 €

Les dépenses seront équilibrées de la façon suivante :

- Subventions : 550 000 €
- FCTVA : 295 000 €
- Emprunt : 955 000 €

Pris avis de la commission finances du 19 septembre 2022,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- Montant de l'AP : 1 800 000 €
- CP 2022 : 150 000 €
- CP 2023 : 500 000 €
- CP 2024 : 1 150 000 €

DIT que les reports des crédits de paiements se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

DIT que les dépenses seront équilibrées comme suit :

- Subventions : 550 000 €
- FCTVA : 295 000 €
- Emprunt : 955 000 €

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 4 octobre 2022.

Pour extrait conforme, Marly, le 4 octobre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire
Thierry HORY



Accusé de réception en préfecture
057-215704479-20220929-93-2022-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022